

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/7999  
9 juin 1967  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 7 JUIN 1967, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES PHILIPPINES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement de la République des Philippines a publié la déclaration suivante au sujet du conflit au Moyen-Orient :

"Les Philippines considèrent avec préoccupation le déclenchement des hostilités au Moyen-Orient et appuient énergiquement l'ONU et les autres organismes servant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans leurs efforts en vue d'un cessez-le-feu.

Les Philippines se joignent également aux autres nations pour demander une cessation des hostilités et le règlement, par des moyens pacifiques, des différends entre les parties opposées.

Les Philippines font aussi leur la proposition du Pape Paul VI tendant à déclarer Jérusalem ville ouverte pour protéger les lieux de la Ville Sainte qui sont sacrés pour toutes les religions."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire des Philippines,  
Représentant permanent,  
(Signé) Salvador P. LOPEZ

67-13462

